



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2018-110

PUBLIÉ LE 8 NOVEMBRE 2018

Sommaire

03_DDT_Direction Départementale des Territoires de l'Allier

03-2018-10-19-002 - extrait de l'arrêté n° 3106/2018 du 19 octobre 2018 concernant la nomination des membres du Comité Départemental d'Expertise des Calamités Agricoles (CDECA) (1 page)

Page 3

03_DDT_Direction Départementale des Territoires de
l'Allier

03-2018-10-19-002

extrait de l'arrêté n° 3106/2018 du 19 octobre 2018
concernant la nomination des membres du Comité
Départemental d'Expertise des Calamités Agricoles
(CDECA)

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ALLIER

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 3106/2018 concernant la nomination des membres du Comité Départemental d'Expertise des Calamités Agricoles.

Article 1er : Sont nommés membres du Comité Départemental d'Expertise des Calamités Agricoles, pour une durée de 3 ans :

- La Préfète ou son représentant,
- La Directrice Départementale des Territoires ou son représentant,
- Le Directeur Départemental des Finances Publiques ou son représentant,
- Le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Allier ou son représentant,
- M. DUPRE Gilles et M. BURTIN Jean-Pierre son suppléant, représentant la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Allier (FNSEA 03),
- M. RIVAUX Geoffrey et M. AVIGNON Sébastien son suppléant, représentant le syndicat des Jeunes Agriculteurs de l'Allier (JA03),
- M. THIEULIN Henri et M. GUILLAUMIN Jean-Luc son suppléant, représentant la Coordination Rurale de l'Allier,
- M. PETIOT Jean-Yves et M. LAFARGE Philippe son suppléant, représentant la Confédération Paysanne de l'Allier,
- M. VIF Bruno et M. MERCIER Alain son suppléant, représentant la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA),
- Mme PACAUD Cécile et Mme BEAUCAMP Hélène sa suppléante, représentant le Crédit Agricole Centre-France,
- M. JUMEAU Jacques et M. MORET Philippe son suppléant, représentant la Caisse de Mutualité Sociale Agricole,
- Mme MERTENS Catherine, désignée au niveau départemental par la Fédération Française des Sociétés d'Assurance.

Article 2 : Les arrêtés n°1263/2014 du 21 mai 2014, n°2659/2015 du 22 octobre 2015 et n°1739/2016 du 08 juin 2016 portant sur la nomination des membres du Comité Départemental d'Expertise des calamités agricoles sont abrogés.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Madame la Directrice Départementale des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Moulins, le 19 octobre 2018

La Préfète,

Signé

Marie-Françoise LECAILLON